



Administration Communale REDANGE / ATTERT

AVIS DE PUBLICATION

URBANISME

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 22 juillet 2021 le conseil communal a adopté le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Reichlange au lieu-dit « Auf der Tonn » présenté par le collège des Bourgmestre et Echevins pour le compte de M. Pol AREND.

Le projet d'aménagement particulier en question a été approuvé par Madame le Ministre de l'Intérieur le 1 octobre 2021, réf. 19078/56C.

Ledit projet est publié et affiché par la présente dans les formes prévues par la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et en application de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Il est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention du projet d'aménagement particulier et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Redange, le 8 octobre 2021.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, le Secrétaire,